

Toutefois, quelques membres du comité ont alors réussi à trouver deux ou trois autres prétextes pour recommander que le projet reste au comité. Si celui-ci avait siégé pendant les dix premiers jours qui étaient à sa disposition, il aurait recueilli les témoignages qui ont été entendus le dernier jour et il aurait eu amplement le temps d'obtenir des avis complémentaires s'il l'avait vraiment souhaité.

Toutefois, le rapport du comité dit clairement que le projet de loi C-69 est toujours valable et inscrit à juste titre au *Feuilleton*. La seule question mentionnée au rapport qui repose sur les témoignages entendus est celle de l'incertitude au sujet d'un retard dans l'adoption du projet de loi C-69. S'il n'y a aucun retard, aucun problème ne se pose.

Si le comité s'intéressait aux questions constitutionnelles ou autres qui sont mentionnées dans le rapport, il aurait pu les étudier n'importe quand, au cours de la longue période pendant laquelle il a été saisi du projet de loi. Il n'y a aucune question juridique valable dans la requête que le comité présente afin d'obtenir des délais indéterminés et probablement interminables — ce que confirment les propos du sénateur Lynch-Staunton — pour étudier, censément, les questions juridiques.

Ces atermoiements reviennent à une tentative pour faire échouer le projet de loi sans assumer la responsabilité de le faire ouvertement. Nous n'agissons pas de bonne foi si nous ne nous prononçons pas équitablement et rapidement sur le message des Communes. Nous devons étudier honnêtement une mesure législative élaborée selon les attentes du gouvernement, adoptée par les députés élus des Communes et envisagée par le Sénat au cours des entretiens et des négociations qui ont eu lieu lorsque nous étions saisis du projet de loi C-18.

Je vous exhorte à accepter l'amendement que le sénateur Carstairs propose.

**L'honorable Lowell Murray:** Honorables sénateurs, il y a énormément de précédents, ne serait-ce qu'au cours de la dernière législature, où le Sénat a amendé deux et même trois fois des projets de loi et envoyé ce genre de messages à la Chambre des communes. Il n'est peut-être pas surprenant de constater que le sénateur Carstairs, qui siège depuis peu au Sénat, trouve cette pratique plutôt étrange, et même scandaleuse, mais je dois dire que je suis très surpris que le sénateur Stanbury, qui a pourtant bonne mémoire pour ce genre de choses, se dise aussi choqué et ait même la témérité de mentionner mon nom au cours de son intervention cet après-midi, lorsqu'il a expliqué sa position. Après tout, nous avons été invités par le sénateur Carstairs, et implicitement par le sénateur Stanbury, à rejeter ce projet de loi.

Premièrement, nous n'avons pas à décider pour l'instant si nous devons approuver ou rejeter le projet de loi. Nous devons nous prononcer sur l'amendement proposé par l'honorable sénateur Carstairs, qui reprend essentiellement la motion originale du sénateur Graham et qui consiste, en fait, à dire que nous n'insistons pas pour que nos amendements soient adoptés. Si nous rejetons cet amendement, qu'arrivera-t-il? Un message en ce sens sera envoyé à la Chambre des communes. Dans certaines circonstances, cela correspondrait non seulement à la pratique normale, mais à une décision opportune, aux yeux des sénateurs de ce côté-ci.

Nous sommes aux prises avec des problèmes liés aux délais à respecter. Le sénateur Carstairs a mentionné le témoignage livré

par M. Kingsley, et le sénateur Lynch-Staunton, le chef de l'opposition a très bien décrit, à mon avis, notre situation actuelle.

Si nous insistons pour que nos amendements soient présentés et si nous envoyons une motion à la Chambre des communes, même si cette dernière et le gouvernement les étudient et les acceptent, ils ne pourraient pas le faire, selon le calendrier actuel, avant septembre ou octobre. Il en résulterait que nous aurions un processus grandement amélioré par rapport au projet de loi C-69 actuel, mais il faudrait attendre 23 mois pour que les cartes soient prêtes pour les prochaines élections.

Compte tenu de ce que nous avons dit au sujet du projet de loi, il est clair que nous ne voulons pas voter en faveur de la motion du sénateur Carstairs ni insister pour que nos amendements soient présentés. Nous ne voulons pas que ce mauvais projet de loi soit adopté, et l'intérêt public à cet égard ne serait pas bien servi si nous insistions pour présenter nos amendements.

Je ne tiens pas absolument à ce que le projet de loi C-69 soit rejeté. En fait, j'aimerais bien qu'il soit modifié. Je voudrais que le gouvernement reconsidère sa position sur tous les amendements importants que nous avons proposés ou sur une partie d'entre eux, et qu'il a rejetés du revers de la main.

Je suis d'accord avec le chef de l'opposition pour dire que nous devrions laisser le processus actuel se poursuivre. Le comité devrait faire son travail et, un peu plus tard au cours de l'année, je serais très heureux, pour ma part, de reparler du projet de loi C-69. Je voudrais que le gouvernement examine de nouveau nos amendements et qu'un projet de loi C-69 amélioré entre en vigueur après le recensement quinquennal de 1996. À mon avis, c'est là le meilleur moyen de nous assurer que les prochaines élections se déroulent à partir des données du recensement de 1991. C'est le meilleur moyen que nous puissions prendre pour veiller à ce qu'il y ait un processus grandement amélioré dans l'avenir. Nous servirons ainsi la cause de la démocratie électorale ainsi que l'intérêt public.

Honorables sénateurs, j'ai l'intention de voter contre l'amendement du sénateur Carstairs et en faveur de la motion du sénateur Beaudoin.

**L'honorable Marcel Prud'Homme:** Honorables sénateurs, dès le départ, même lorsque j'ai constaté que les sénateurs de ce côté-ci hésitaient beaucoup à entreprendre l'étude du projet de loi C-69 en raison de l'incertitude qui caractérisait l'opinion publique et peut-être aussi pour d'autres raisons, j'ai exprimé mon mécontentement devant la volonté de modifier notre système de délimitation des circonscriptions électorales, qui avait si bien fonctionné jusque-là.

• (1640)

Deuxièmement, je ne suis pas du tout d'accord avec le très aimé sénateur Roblin, les très distingués sénateurs Beaudoin et Murray et d'autres encore, qui soutiennent que le Sénat devrait se plier à la volonté de la Chambre des communes. Si le Sénat doit toujours obéir à la Chambre des communes, il n'a plus de raison d'être. Cela n'a aucun sens. Pourquoi y a-t-il un Sénat? Tout ce que les députés auraient alors à faire, serait de laisser le Sénat s'amuser un peu puisque, au bout du compte, il hésiterait à renverser toute décision de la Chambre des communes. Je n'arrive pas à comprendre un tel raisonnement. Cependant, j'ai siégé à la Chambre des communes et peut-être que cela m'aide à mieux comprendre le processus.